



TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'un.e consultant.e

Evaluation finale du projet DEFI 2

(Développer et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale – Phase II 2018-2021)



FONDATION
POUR LES
DROITS
HUMAINS

THE
SIGRID
RAUSING
TRUST

Préambule :

Agir ensemble pour les droits humains, ONG basée à Lyon, a engagé en janvier 2018 un projet triennal (2^{ième} phase) visant à promouvoir et renforcer les valeurs démocratiques et le respect des droits humains par un soutien aux organisations de la société civile (OSC) dans quatre Etats d'Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon et République Démocratique du Congo (Kinshasa, Nord Kivu, Sud Kivu).

C'est dans ce cadre qu'Agir ensemble pour les droits humains recherche un.e consultant.e pour réaliser l'évaluation externe de ce projet.

Cette évaluation finale est prévue à l'issue du projet : elle portera sur la mise en œuvre globale de l'action et sur une capitalisation de la méthode de renforcement des capacités des OSC en s'appuyant sur un échantillon représentatif des projets locaux soutenus. Elle vise à analyser l'ensemble du projet, à faire émerger les leçons apprises au cours de la mise en œuvre et à proposer des recommandations pour la troisième phase; ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention.

Contexte

Les quatre Etats d'Afrique centrale concernés par l'action (Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo) présentent de fortes similitudes, constituent un ensemble relativement cohérent et partagent un modèle similaire sur les plans institutionnel, organisationnel et procédural.

La promotion d'une culture démocratique et le respect des droits humains représentent un enjeu considérable pour ces pays. Malgré une volonté affichée, les Etats concernés ne sont pas parvenus à renforcer de manière probante le respect des droits fondamentaux et à en juguler les violations. La lutte contre l'impunité, la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits des populations vulnérables constituent des défis majeurs dans ces quatre pays d'Afrique centrale.

Les populations locales, les sociétés civiles et les partis d'opposition pro-démocratie font face à une lame de fond répressive qu'il paraît difficile de surmonter, où les dysfonctionnements de la justice, de la police et du système pénitentiaire sont emblématiques du déclin de l'Etat de droit dans cette région.

Dans un tel contexte, beaucoup d'acteurs sont partisans d'un travail consistant à remobiliser les citoyens à un niveau très local, en profitant des réformes de la décentralisation qui offrent de nouveaux espaces d'expression et de revendication. Alors que les contre-pouvoirs traditionnels (partis politiques d'opposition, syndicats et presse) sont le plus souvent affaiblis, discrédités ou instrumentalisés par les autorités publiques, les sociétés civiles d'Afrique centrale et, en particulier, les organisations investies dans la défense des droits humains (ODDH) jouent aujourd'hui un rôle de garde-fous indispensable. Leurs engagements auprès des personnes les plus vulnérables et leurs actions pragmatiques en termes d'assistance juridique, de lobbying, de prévention des conflits, ou de sensibilisation et de formation des populations à leurs droits, sont essentiels à la construction de sociétés démocratiques. De plus, les retours d'expériences de la première phase du projet DEFI ainsi que son évaluation ont mis en lumière le rôle majeur joué au niveau local par des ODDH émergentes qui sont le

ferment de changements à l'échelle locale. En effet, elles prennent en charge des questions que personne ne traite, peuvent agir dans des zones où personne ne va et savent nouer sur ces territoires des relations constructives avec certaines autorités, notamment les autorités policières, judiciaires et pénitentiaires ou les collectivités locales.

Cependant, ces ODDH apparaissent trop fréquemment discréditées par les institutions et sont généralement confrontées à un faible niveau de structuration interne. Le besoin en renforcement de compétences sur les plans techniques, administratifs et institutionnels est clairement manifesté par les défenseurs des droits humains en Afrique centrale.

Objectifs du projet

Le projet DEFI – Phase II a pour finalité de contribuer à la défense de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques ainsi qu'au respect des droits humains en apportant un soutien aux organisations de la société civile dans quatre Etats d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon et République Démocratique du Congo). Il vise ainsi au renforcement structurel d'acteurs locaux (émergents ou de petite taille) - impliqués et reconnus pour leurs actions en faveur des droits humains - par un soutien financier et un accompagnement pour améliorer leurs compétences et capacités d'intervention.

Son objectif spécifique est d'accompagner les initiatives et le renforcement structurel des organisations de défense des droits humains (ODDH) pour faire progresser l'Etat de droit, le respect des valeurs démocratiques et la non-discrimination des minorités ethniques et sexuelles. Le projet vise un renforcement de capacité global des ODDH afin de favoriser, au niveau local, un meilleur respect de l'Etat de droit et des droits fondamentaux de la personne.

Dans les pays cibles, les OSC émergentes ou de taille modeste actives dans le domaine de la promotion et de la défense des droits fondamentaux sont en réalité peu nombreuses ; ainsi, des missions exploratoires et des entretiens avec les bailleurs de fonds, ONG internationales et organisations partenaires ont permis d'identifier et de sélectionner 21 ODDH partenaires sur ce projet.

Cette logique d'identification des organisations de la société civile est néanmoins complétée par la méthode type de sélection des organisations via des appels à projets (dépôt de candidature, instruction, comité de sélection), car elle permet une mise en concurrence et le choix des meilleures candidatures.

D'une durée initiale de 36 mois (janvier 2018 - décembre 2020), ce projet est cofinancé notamment par l'Agence Française de Développement (AFD), la Fondation de France et la Fondation pour les droits humains. Il est composé de deux tranches (tranche 1 d'une durée de 24 mois, et d'une tranche 2 de 12 mois). Un avenant de 6 mois a été conclu afin d'allonger la durée du projet, l'amenant ainsi à prendre fin le 30 juin 2021.

Le budget total du projet est de 759 668 €, financé à 50% par l'AFD.

Parties prenantes

- **Les bailleurs**

- **Bailleur principal : L'Agence Française de Développement (AFD)**

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'AFD agit depuis soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Site internet : www.afd.fr

- **Les bailleurs secondaires : la Fondation de France, la Fondation pour les droits humains, the Sigrid Rausing Trust.**

- **Le porteur du projet : Agir ensemble pour les droits humains**

Agir ensemble est une organisation de solidarité internationale française fondée en 1989. A travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du Sud et de l'Est, elle soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et vient en aide aux défenseurs des droits humains en danger. Au cours des dernières années, l'ONG a travaillé en partenariat avec une trentaine d'organisations locales dans la zone couverte par le projet DEFI 2 : Cameroun, Congo, Gabon et RDC. L'ONG assure l'ingénierie du projet, son animation globale et la relation avec les ODDH partenaires.

- **Les bénéficiaires directs du projet : les 21 ODDH partenaires locaux**

Les partenariats locaux sont pré-identifiés lors de la phase de montage du projet, puis formalisés au cours de la mise en œuvre de l'action. La méthodologie de sélection adoptée par le programme DEFI 2 consiste à choisir des partenaires à travers deux appels à propositions diffusés auprès de la société civile des pays concernés. Ce projet, mis en œuvre dans la continuité des actions menées de 2014 à 2017 (DEFI 1), entend poursuivre la logique d'intervention d'accompagnement de certaines OSC de la phase I ; ceci dans l'optique de finaliser la professionnalisation de ces organisations et de renforcer l'efficacité de leurs actions ainsi que leur pouvoir d'influence. Notamment car les impulsions données ont besoin d'une confirmation pour ancrer les acquis en renforcement de capacités et compléter les appuis là où ils n'ont pas encore été apportés ou pas suffisamment.

Au Cameroun :

- Association pour la Défense des Droits des Etudiants du Cameroun (ADDEC), *Yaoundé*
- Cameroonian Foundation for AIDS (CAMFAIDS), *Yaoundé*
- Collectif ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER), *Yaoundé*
- Droits et paix, *Douala*
- Health and Human Rights Cameroon (2HRC), *Bertoua*
- Ligue des Droits et des Libertés (LDL), *Bafoussam*

Au Gabon :

- Brainforest, *Libreville*
- Femme Lève-Toi (FLT), *Libreville*
- La Voix des Oubliés (LVO), *Port-Gentil*
- Organisation Formation Nouvelle (OFN), *Libreville*

En République du Congo :

- Bureau des Communautés locales et Autochtones des zones Forestières (BCAF), *Brazzaville*
- Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de la Paix (CUDHOC), *Brazzaville*
- Cœur Arc en Ciel, *Brazzaville*
- Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP), *Pointe-Noire*

En République Démocratique du Congo :

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), *Kinshasa*
- Actions et Initiatives de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (AIDPROFEN), *Goma*
- Actions pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (AJDDH), *Kisangani*
- Foyer de Développement de l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID), *Goma*
- Humanité Pour Tous (HPT), *Goma*
- Institut pour la Protection et l'Apprentissage des Droits (IPAD), *Goma*
- Vue et Gestes (VG), *Kinshasa*

- **Les groupes cibles/bénéficiaires**

Les bénéficiaires finaux sont constitués des populations visées par les activités de terrain conduites par les ODDH partenaires du projet. Il s'agit des victimes d'atteinte aux droits fondamentaux et de discriminations, principalement des groupes vulnérables (femmes, enfants, peuples autochtones, personnes LGBTI, détenus, migrants, réfugiés...).

Elle vise également les autorités publiques – nationales et locales – qui sont concernées par le projet à deux titres : parce qu'elles ont la responsabilité de garantir la sécurité et le respect des droits des populations, et parce qu'un certain nombre de représentants des pouvoirs publics est à l'origine d'atteintes graves aux droits fondamentaux qui restent le plus souvent impunies. Les institutions ciblées par les actions de plaidoyer international (Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) sont aussi des cibles du projet.

- **Autres acteurs pertinents :**

Formateurs, consultant.e.s (notamment Initiative Développement), alliés, ambassades...

Principales activités du projet

Axe 1 : Renforcer les capacités d'action des ODDH sélectionnées afin d'obtenir des avancées en matière de respect des droits fondamentaux et de l'Etat de droit.

La phase II du projet entend poursuivre le soutien d'Agir ensemble aux ODDH travaillant dans trois domaines prioritaires : 1) la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires et les détentions abusives ; 2) la promotion de la démocratie ; 3) la lutte contre les discriminations à l'encontre des minorités ethniques et sexuelles.

21 ODDH sont ainsi soutenues techniquement et financièrement (entre 10 000€ et 15 000€ par organisation). Le projet privilégie l'accompagnement sur la durée des ODDH, ainsi, parmi les deux appels à proposition diffusés au cours du projet, 6 ODDH de la phase I poursuivent le partenariat avec Agir ensemble dans le cadre de la phase II.

Axe 2 : Développer les compétences des ODDH dans les domaines clés de la défense des droits humains.

Le projet vise le renforcement des organisations partenaires par :

- Une évaluation des besoins des ODDH sélectionnées et la formalisation des plans de renforcement de capacités ;
- Des formations, des accompagnements et la mise à disposition d'outils ;
- Des échanges d'expériences entre pairs.

Axe 3 : Favoriser la pérennité des ODDH : développer leurs capacités stratégiques, financières, organisationnelles et de gestion.

Le projet entend autonomiser les ODDH partenaires, qui auront suivi des formations adaptées à leurs besoins. Le but étant qu'elles diffusent au sein de leurs équipes et qu'elles maîtrisent les règles et outils de la recherche de fonds et disposent d'une organisation de travail adaptée. Une attention particulière sera attachée à la mise en place d'une stratégie de prise en compte du genre dans leur fonctionnement interne et dans la mise en œuvre de leurs activités de façon transversale.

Description du travail d'évaluation

L'évaluation finale externe a été prévue depuis l'origine. Elle vise à produire une analyse globale du projet, à partir de la vérification et de l'enrichissement sur le terrain des informations relatives à la mise en œuvre et à ses résultats, effets et impact, en s'appuyant sur des observations et sur les appréciations des **organisations partenaires**, des **bénéficiaires** et des **parties prenantes** externes.

Elle a vocation à couvrir les champs suivants

- Les quatre pays
- Les **activités et méthodes d'action** de DEFI : les appels à projets, sélection des ODDH, appuis financiers ; les formations ; les visites d'échanges, la mise à disposition d'outils, et toutes autres activités d'accompagnement ; les actions de plaidoyer ;
- La gestion des ressources,
- Les **résultats**, notamment :
 - nombre et types d'ODDH appuyées ; projets concernés et thématiques correspondantes
 - au niveau des évolutions de capacités des ODDH partenaires sur le plan opérationnel (activités mises en œuvre), organisationnel (gouvernance, gestion) et institutionnel (capacités stratégiques et relationnelles)
- Les **effets et l'impact**, qui auront trait à ce que le programme aura permis :
 - pour les bénéficiaires finaux (connaissance de leurs droits, organisation collective, amélioration de leur situation,...),
 - en termes de crédibilité et de reconnaissance des organisations appuyées dans les sociétés civiles de leurs pays et auprès des pouvoirs publics.
- La **valorisation** des outils et méthodes.
- La **qualité des partenariats** (postures, pratiques et inscription dans le temps).

Le consultant devra établir un **bilan global et objectif des actions du projet** depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- **Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs** au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès d'Agir ensemble et des ODDH partenaires.
- **Conduire des entretiens** avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans le projet.
- **Recueillir les témoignages** des personnes et structures locales ayant contribué à la réalisation du projet et des personnes ayant bénéficié du projet.

A partir des constats et des informations disponibles, le/la consultant.e devra évaluer la performance du projet au regard des cinq critères préconisés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. Il reviendra au consultant de les préciser lors de sa réunion de cadrage avec Agir ensemble. L'évaluateur devra par ailleurs axer ses recommandations dans la perspective de la mise en œuvre d'une troisième phase du projet. En effet, l'ambition d'Agir ensemble pour la troisième phase de DEFI est de revoir les axes thématiques, renforcer sa relation partenariale et l'approche genre, intégrer d'avantage et aller plus loin dans le travail en réseau et le plaidoyer, et améliorer ses compétences dans la gestion des connaissances (organisation apprenante).

A titre indicatif l'évaluation finale de la première phase de DEFI répondait à 2 enjeux :

- Un **enjeu de redevabilité externe** avec 6 questions évaluatives :
 - 1.1. Est-ce que DEFI a réalisé les activités prévues (critère d'effectivité)

- 1.2. Est-ce que DEFI a eu les moyens de cibler et appuyer les « bonnes » ODDH (critères de cohérence, pertinence et innovation des AP)
 - 1.3. Est-ce que DEFI a servi d'effet levier pour consolider les capacités d'action et de gestion des ODDH (efficacité du programme, pertinence de l'approche)
 - 1.4. Est-ce que DEFI a atteint ses objectifs de renforcement des ODDH en termes d'influence (efficacité du programme, effets)
 - 1.5. Le soutien apporté aux ODDH permet-il in fine d'être efficace pour la reconnaissance, la défense et l'exercice effectif des droits des bénéficiaires finaux (impact)
 - 1.6. Est-ce que les méthodes et les outils utilisés dans DEFI sont transposables dans d'autres contextes (valorisation)
- Un **enjeu de redevabilité interne** qui s'intéresse à la fidélité à la mission associative et au renouvellement des partenariats, avec **2 questions évaluatives** :
 - 2.1. Est-ce que DEFI a permis d'identifier des ODDH qui répondent aux critères de partenariat d'AEDH ?
 - 2.2. Est-ce que DEFI a permis de nouer des liens porteurs de perspectives avec ces ODDH ?

L'évaluation finale de cette deuxième phase souhaite mettre l'accent sur deux enjeux prioritaires :

1. La prise en compte du genre

1.1 Le projet DEFI a-t-il permis de sensibiliser et renforcer les ODDH partenaires dans la prise en compte du genre dans leurs actions et au sein de leur organisation ?

1.2 Le projet DEFI a-t-il permis à Agir ensemble de développer une stratégie genre et de se renforcer dans ce domaine ?

2. La qualité de la relation partenariale et la mise en réseau

2.1 Le projet DEFI a-t-il permis à Agir ensemble de renforcer sa stratégie partenariale et la qualité de ses relations avec ses partenaires ?

2.2 Le projet DEFI (notamment à travers les visites d'échanges) a-t-il permis d'amorcer le fonctionnement en réseau des ODDH partenaires d'Afrique Centrale ?

La démarche d'évaluation sera ponctuée par trois temps forts :

- Si la situation sanitaire le permet l'évaluateur.rice effectuera **une visite de terrain dans un ou deux pays** concernés par le projet dont le choix sera discuté avec le porteur du projet. A cette occasion, l'évaluateur.rice pourra réaliser *in situ* des entretiens avec les membres des ODDH partenaires et enquêter auprès de bénéficiaires directs et indirects du projet ainsi que de certaines parties prenantes extérieures impliquées dans le déroulement de l'action.
- Dans le cadre du projet est prévu un **forum numérique inter-associatif** fin avril 2021 avec l'ensemble des 21 ODDH partenaires, quelques formateurs, Agir ensemble, l'AFD et d'autres bailleurs de fonds. L'évaluateur.rice animera un **atelier participatif** présentant les **premières conclusions/recommandations de l'évaluation du rapport intermédiaire**. Cela sera également l'occasion d'approfondir certains points avec l'ensemble des parties prenantes du projet et de recueillir leurs retours.
- **La restitution finale dans les locaux d'Agir ensemble** si possible (sinon en visioconférence). L'évaluation finale veillera notamment à mesurer la pertinence de la proposition par rapport au contexte et aux besoins des acteurs ; la cohérence des actions proposées ; l'efficacité des activités menées ; leur efficacité au regard des moyens mobilisés ; les résultats obtenus, leur durabilité et leur reproductibilité. Elle portera sur la mise en œuvre globale du projet et sur un échantillon représentatif des projets locaux soutenus par l'action. L'objectif de l'évaluation et de l'atelier sera d'ajuster et intégrer les leçons apprises pour la phase 3, dont la note d'intention devra être remise en juin 2021.

MODALITES DE L'EVALUATION

Etant donné les incertitudes actuelles liées aux restrictions de déplacements internationaux dans les mois à venir, si la situation le permet, le/la consultant.e effectuera une visite terrain dans un ou deux des pays du projet dont le choix sera discuté avec le porteur du projet. Dans le cas contraire l'évaluation devra se tenir à distance.

Démarche méthodologique

L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera sur :

- La documentation disponible auprès de chaque partenaire (rapports, monitoring, fiches d'activités, textes de loi, études, rapports de mission ...)
- Des entretiens avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du suivi du projet (l'équipe d'Agir ensemble, les équipes des 21 ODDH, les formateurs) ;
- Des entretiens avec les bénéficiaires et les groupes-cibles (jeunes et enfants, familles, organisations partenaires, autorités, agents, participants aux visites d'échange...).

En cas de force majeure, liée notamment à l'évolution de la situation sanitaire, des entretiens pourront être prévus de façon dématérialisée, par visioconférence.

Dans sa proposition technique, le.la consultant.e devra présenter la méthodologie envisagée ainsi que les techniques et outils de recueil et d'analyse des données.

Durée de l'évaluation

La prestation pour la réalisation de cette évaluation aura lieu **entre février et juin 2021**.

La prestation débutera après la signature du contrat entre le.la consultant.e et Agir ensemble pour les droits humains. Elle inclut notamment une réunion de lancement, une mission de terrain (si possible), et une première restitution des conclusions de l'évaluation dans les locaux d'Agir ensemble (ou en visioconférence en fonction de la situation sanitaire), un atelier avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du forum numérique inter-associatif en avril 2021 et une restitution finale en juin 2021.

Calendrier prévisionnel/indicatif :

15 février 2021 : Date limite de réception des candidatures.

22 février 2021 : Sélection de l'évaluateur.

Semaine du 22 février 2021 : Réunion de cadrage de l'évaluation avec Agir ensemble et production d'un document de programmation des activités d'évaluation.

Du 22 février au 30 juin 2021 : Réalisation de l'étude et enquête sur le terrain et entretien en visioconférence avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires, rédaction des rapports

Semaine du 19 avril 2021 : Remise d'un rapport provisoire d'évaluation et réunion de présentation des résultats avec Agir ensemble pour les droits humains.

Semaine du 26 avril : Animation d'un atelier de restitution et d'échange autour des premiers résultats lors du forum numérique inter-associatif de clôture du projet.

30 juin 2021 : Remise du rapport final.

Semaine du 5 juillet 2021 : Réunion de restitution de l'étude avec l'équipe d'Agir ensemble.

Livrables attendus

Il sera demandé à l'évaluateur.rice de fournir :

- Un rapport de cadrage (ou note de démarrage) présenté à Agir ensemble **fin février 2021**. Il fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et premiers entretiens (à distance). Il inclura : les questions et

hypothèses qui seront traitées ; le planning prévisionnel ; les entretiens prévus, la méthodologie employée.

- Un rapport provisoire devra être disponible au plus tard la semaine du **19 avril 2021**. Des commentaires seront faits et transférés à l'évaluateur pour considération dans la rédaction du document final. Il fera l'objet d'une première restitution avec l'ensemble des parties prenantes lors du forum numérique inter-associatif la semaine suivante.
- Un rapport final intégrant les remarques émises lors des réunions de restitution. Il devra être achevé et disponible **le 30 juin 2021**. Il sera transmis en version électronique (format Word et Excel) et en 4 exemplaires imprimés. Le rapport devra comprendre à minima :

1. Un rapport principal comprenant : un rappel rapide des termes de référence et de la méthodologie employée ; la liste des personnes rencontrées et des lieux visités ; une bibliographie éventuelle ; le déroulement du projet et les caractéristiques principales qui y sont liées ; les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les TdR; l'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ; des perspectives et conditions de pérennisation du projet.

2. Des recommandations concrètes et constructives (liées aux observations et résultats de l'évaluation, y compris en ce qui concerne l'activité commerciale du projet) dans la perspective de la reconduction du projet DEFI pour une troisième phase.

3. Une synthèse/résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Profil de l'évaluateur

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation
- Expérience en matière de coopération au développement
- Maîtrise du contexte associatif africain et des enjeux liés aux droits humains
- Connaissance des mécanismes de financements de l'AFD, notamment le financement des projets terrain

L'évaluation sera menée par un.e expert.e ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion des droits humains et des dynamiques associatives en Afrique centrale. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques des quatre pays concernés est indispensable.

Le/la consultant.e devra avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement sur plusieurs mois pour la réalisation du rapport final d'évaluation.

Le/la consultant.e souhaitant répondre à cet appel d'offre devra préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

Modalités de réponse et critères de sélection du prestataire

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV de l'évaluateur.rice et, le cas échéant, d'une présentation de la société ou de l'organisation dont il ou elle dépend (10 pages maximum) ;
- Une proposition technique décrivant notamment la compréhension de la mission (2 pages maximum), la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs (4 pages maximum), un chronogramme indicatif et les résultats attendus de l'évaluation ;
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...) ;
- La disponibilité du/de la consultant.e durant les mois de février à mai 2021.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **13 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par l'évaluateur.rice.

La sélection de l'expert.e se fera sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet
- Démarche méthodologique proposée
- Qualifications, expériences et compétences des expert.e.s
- Expériences de la zone et de la problématique du projet à évaluer
- Détail des prix et coûts des différentes prestations
- Chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

Les propositions sont à adresser par mail aux deux adresses suivantes au plus tard le 15/02/2021 sous la référence DEF12\EVAL\2021 :

p.cerdan@aedh.org et assistant@aedh.org